

COMMUNE DE MESLAND
COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le 10 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2022

Présents (11) : Mesdames DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric,

Absents excusés (3) : Mmes BECKER Corinne qui donne pouvoir à Mr GIRARDI Patrick, PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Mr LAFFRAY Didier, Mr GUERIN Pierre-Alain.

Absent (1) : Mr HELTZLE Jérôme

M. ODONNAT Cédric est désigné secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

Recrutement de personnel technique

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de palier à l'absence pour arrêt maladie d'un agent technique, il a :

- d'une part, fait appel à la société Adecco de Blois pour recruter un intérimaire pendant 3 semaines,
- d'autre part, embauché en CDD de 3 mois un jeune de la commune en cumul d'emploi privé-public à raison d'un temps de travail hebdomadaire de 6/35^{ème}

Recours à une entreprise de travaux de broyage de végétation

M. le Maire informe le Conseil municipal que, faute de conducteur de tracteur dans l'immédiat pour succéder à l'agent parti à la retraite, il a fait appel à l'entreprise Dubreuil de Vallières-les-Grandes pour assurer le broyage de l'herbe des accotements de voies communales et de l'espace de loisirs du stade, ainsi que pour effectuer l'entretien des fossés en agglomération et sur la voie communautaire qui conduit au camping. Le montant du devis établi à prix unitaire horaire s'élève à 4 904.16 € TTC. La facturation sera établie au vu des heures réellement effectuées.

Recrutement d'un agent technique pour remplacer l'agent technique ayant fait valoir ses droits à la retraite

Le candidat précédemment sélectionné n'est pas en mesure de confirmer sa disponibilité pour une prise de fonction au 1^{er} juillet 2022. La municipalité a donc pris la décision d'embaucher un

autre candidat qui prendra ses fonctions au 1^{er} juin 2022. Ce dernier est recruté en CDD d'un an reconductible par décision expresse.

AMÉNAGEMENT DU FOSSE D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DES RENTES

Suite à un dégât des eaux survenu le 28/12/2021, une réflexion est en cours en concertation avec le riverain victime du sinistre pour effectuer des travaux d'aménagement du fossé. Il peut s'agir d'un calibrage par éléments préfabriqués ou d'un busage. Un premier devis fait état d'un montant de 18 311.40 € HT pour la première solution et de 15 509.55 € HT pour la seconde. Une étude est par ailleurs en cours avec la Communauté d'agglomération Agglopolys, désormais compétente pour l'évacuation des eaux pluviales par canalisations souterraines, pour faire le point et vérifier juridiquement quelles sont les obligations de la commune en la matière attendu que le fossé n'est pas propriété communale.

ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKET

Il est envisagé l'achat d'un panneau de basket à installer sur le parking de la salle des associations. Afin de bénéficier juridiquement d'une garantie de tenue d'accroche de l'équipement, la prestation doit comprendre la pose par une entreprise spécialisée. Le devis reçu comporte un montant de pose très élevé. Il est en conséquence décidé de surseoir à la commande et d'étudier une solution moins onéreuse.

AMÉNAGEMENT SORTIE CHEMIN RURAL n° 86 DE LA MÉNAGERIE SUR RD n° 43

Délibération n° 19/2022 publiée et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 25-05-2022

Monsieur le Maire indique qu'un agriculteur, exploitant d'une parcelle riveraine du CR n° 86, sur le territoire communal de Santenay demande un aménagement de la sortie du chemin de la Ménagerie sur la route départementale n° 43 afin de sécuriser la giration des engins et camions prenant la direction de Dame-Marie-les-Bois. Un devis de la Sté COLAS de La Chaussée-Saint-Victor propose la réalisation des travaux pour un montant HT de 4 520.64 €. M. le Maire précise que la dépense est abondée au compte d'investissement du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (13 voix POUR) de réaliser l'aménagement de voirie précédemment décrit et charge M. le Maire de sa mise en oeuvre.

FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE 2022

Délibération n° 20/2022 publiée et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 25-05-2022

Monsieur le Maire indique qu'après deux années d'interruption liée au COVID, il est de nouveau proposé d'organiser des festivités pour la fête nationale lors de la soirée du 13 juillet avec tir d'un feu d'artifice. Pour ce faire il faut compléter un formulaire de déclaration de spectacle pyrotechnique au plus tard un mois avant la date de la manifestation auprès des services de la Préfecture, d'où la nécessité d'anticiper l'achat.

Après avoir pris connaissance du programme, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (13 voix POUR) d'acheter à la SARL PYRO CONCEPT de NAZELLES (37) un programme pyrotechnique avec prestation de tir par artificiers professionnels incluse, pour un montant de 3 230.00 € TTC comprenant une prestation de base et quatre options complémentaires dont trois

offertes, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire. La dépense est prévue au budget fonctionnement 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Délibération n° 21/2022 publiée et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 25-05-2022

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations au titre de l'exercice 2022. Après étude des demandes formulées et débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix POUR), les subventions suivantes pour un total de 2 139.00 € :

U.N.R.P.A (Ensemble et solidaires) Mesland	: 400.00 €
Comité des fêtes de Mesland	: 800.00 €
A.P.E. Mesland-Monteaux-Veuves	: 100.00 €
Société de Chasse de Mesland	: 200.00 €
UNC-AFN	: 200.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers Mesland-Monteaux	: 100.00 €
C.D.P.A. 41 Comité Départemental et de l'Archéologie 41	: 59.00 €
Association pour le Don du sang	: 50.00 €
Ass. Intercommunale du Mémorial "Résistants et Alliés" AIMRA	: 30.00 €
Le Souvenir Français	: 40.00 €
Association des conciliateurs	: 30.00 €
Syndicat de la Vallée de la Cisse	: 60.00 €
Association des Secrétaires de mairie	: 20.00 €
Croix Rouge Blois	: 50.00 €

PROJET MICRO-CRÈCHE

Une réunion a eu lieu en mairie avec la Caisse d'Allocations Familiales, une personne de l'IFAC, association qui accompagne et gère des crèches, et une conseillère municipale de Monteaux, représentant le maire. Une projection du coût de fonctionnement doit être établie sous trois semaines à un mois afin d'avancer sur le projet. Plusieurs options de gestion sont envisageables : gestion directe de la collectivité, délégation de service public ou location des locaux à une structure de gestion privée avec réservation de berceaux.

BARRE D'ATTACHE CHEVAUX

Une réunion a eu lieu avec le Pays des Châteaux et l'association Equiliberté pour déterminer le lieu d'installation d'une barre d'attache pour chevaux sur l'itinéraire équestre qui traverse le bourg de Mesland. Il a été décidé de la poser au jardin de la Petite Cisse près de la haie de charmille.